

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 05 OCTOBRE 2023

Date de convocation :
28/10/2023

Affichée le : **28/10/2023**

Transmis au contrôle de
légalité le

Date de publication :

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 05 octobre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Canteloup, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Sophie de GIBON, Maire

Etaient présents : Mme de MICHIEL, Mr GENEST, M. PIERRE, Mme BATAILLE, Mme MARTIN, M. VIEL, Mme JEANNE, M. LEJEUNE

A été élu secrétaire de séance : M. James LEJEUNE

Nombre de membres :

En exercice : **9**

Présents : **9**

Votants : **9**

1/ approbation des procès-verbaux des 12 juin et 11 juillet :

Aucune remarque, les procès-verbaux sont approuvés.

2/ Rapport d'activités de la CDC Val ès dunes :

Chaque conseiller municipal a reçu le lien pour consulter le rapport 2022 : <https://www.grosfichiers.com/TbY5S9nZqrb>

3/ Autorisation d'ester en justice :

Dans le cadre du dossier du bâtiment du cimetière, un arrêté a été pris le 20 juillet dernier par Madame le Maire ayant pour objet de fixer les limites du cimetière. Un recours gracieux a été déposé par le cabinet d'avocat Concept Avocats au nom de M. Jean de GIBON, le 12 septembre dernier. Ils ont demandé la communication du plan de mai 1998.

Le riverain conteste le fait que Madame le Maire ait pris un arrêté de délimitation.

M. VIEL fait remarquer : « le fossé serait entretenu depuis des années par Monsieur de GIBON. »

Cependant, le bâtiment n'est pas dans la contenance de l'acte de propriété du riverain, il n'existe nulle part au cadastre ni dans aucun document officiel.

Après une relecture des délégations du conseil municipal au maire, l'autorisation d'ester en justice n'y figure pas. Madame le Maire a pris attache auprès du service juridique de l'UAMC et de Groupama afin de connaître la démarche à adopter.

Il est donc demandé au conseil municipal : l'autorisation d'ester en justice et de mettre à jour les délégations octroyées à Madame le Maire : **adopté à l'unanimité.**

4/ Modification des statuts de la CDC Val ès dunes :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Questions diverses :

- Cheminement piéton : le conseil départemental n'ayant pas régularisé une cession de terrain lors de dépôts de permis de construire des maisons de MICHIEL et RICHARD, une réunion est prévue sur place avec les propriétaires et le conseil départemental pour bornage et régularisation. Cette bande de terrain permettrait d'éviter d'enlever les plots et assurerait une double sécurité pour les piétons. Le projet est stoppé et repoussé à une date ultérieure en attendant une décision.
- SDEC : effacement de réseaux rue du Champ Roger en 2024.
- Requalification paysagère du cimetière : une rencontre avec M. PIDOUX, le maître d'œuvre (Atelier du Jonquet) a eu lieu. Il a fait deux propositions. Des tombeaux anciens sont à mettre en valeur, plantations dans les allées et gazon, bancs et clôture à installer selon la décision qui sera prise concernant le bâtiment.
- Point sur l'école : 59 élèves dont 7 de Canteloup, l'an prochain 12 départs de CM2. Les parents d'élèves organisent un repas au Domaine du Bois Roger le 18/11, la nouvelle directrice est Mme MOREAU et l'équipe de l'APEL est dynamique.
- Point sur les dossiers d'urbanisme en cours.

- Colis des anciens : Cette année, le choix s'est porté sur l'entreprise les Grains du Drakkar à Argences pour la confection des colis pour un montant unitaire de 39 €.
- Illuminations : allumage semaine 49 et extinction semaine 2.
- Problème serrure / porte de la sacristie difficile à ouvrir en été lors des fortes chaleurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40.

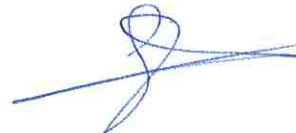
Le Secrétaire

M. LEJEUNE



Le Maire

Mme de GIBON



Les conseillers,

M GENEST

Mme de MICHIEL

M. PIERRE

Mme MARTIN

M. VIEL

Mme JEANNE

Mme BATAILLE

